



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et Outaouais

COURRIEL

Montréal, le 6 avril 2018

Objet : Demande d'accès concernant 19701 boul. Clark Graham, Baie d'Urfé

Monsieur

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. lettres du 21 juin 2005
2. lettre du 16 décembre 1997

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Isabelle Falardeau pour :

M^{me} Nezha Boumchagdidin
Responsable
Loi d'accès aux documents

p. j.

Le 21 juin 2005

art 53-54

Directrice santé, sécurité et environnement
Emballages Alcan Canada limitée
19701, boulevard Clark-Graham
Baie-D'Urfé (Québec) H9X 3T1

N/Réf. : 7610-06-01-0322600

Objet : Usine 19701, boulevard Clark-Graham, Baie-d'Urfé

Madame,

Nous confirmons que votre division n'est pas soumise à l'article 104 du Règlement sur les matières dangereuses compte tenu que votre activité d'impression sur carton n'est pas incluse dans le groupe 28 de l'annexe 4 du règlement.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.


Ronald Parent, ing.

Le 16 décembre 1997

art 53-54

Emballages Lawson Mardon
19701, boulevard Clark Graham
Baie d'Urfé (Québec) H9X 3T1

N/Réf. : 7610-06-01-0322611
1150925

Objet : Avis de non-assujettissement pour un lieu d'entreposage de déchets
dangereux.

Madame,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 octobre 1997 et reçue le 7 octobre 1997 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À l'examen de votre demande, nous concluons que l'aménagement de l'aire d'entreposage de déchets dangereux que vous désirez entreprendre ne nécessite pas l'obtention du certificat d'autorisation que le ministre de l'Environnement et de la Faune délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, compte tenu que :

- Cette activité est soustraite à l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 2, paragraphe 14^e du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

...2

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement et de la Faune et notamment du nouveau Règlement sur les matières dangereuses en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1997.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service industriel,


pour Gérard Cusson

GC/RP/gp